

### Commune de Buchères

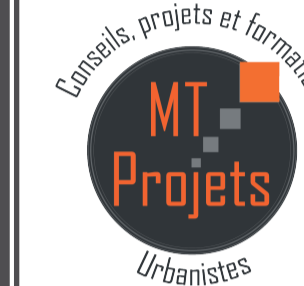
Plan Local d'Urbanisme  
Modification n°.....

**Pièce n°5.2 : Règlement graphique  
Echelle 1-5 000e - Territoire**

Vu pour être annexé à la délibération

PLU approuvé le 21 février 2008  
PLU modifié le 28 novembre 2017

Le Maire



Cabinet de conseils, projets et formations en urbanisme M.T. Projets  
9 Rue du Château Mouzin - 51 420 Cernay-les-Reims  
www.mt-projets.com - 06.25.48.45.65 / 06.62.23.36.79

### Légende

- Limites des zones
- Espace Boisé Classé
- Emplacement Réservé
- Bâti à préserver au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'Urbanisme
- Accroche de la trame viaire future à la voirie existante

UC : Zone urbaine à dominante de bâti récent  
UE : Zone urbanisée  
UL : Zone urbanisée à vocation de loisirs et d'équipements  
UYAR : Zone urbanisée à vocation d'activités  
UYB : Zone urbanisée à vocation d'activités  
UYZ : Zone urbanisée à vocation d'activités

1AUA : Zone à urbaniser à vocation d'habitat  
1AUC : Zone à urbaniser à vocation d'habitat  
1AUL : Zone à urbaniser à vocation de loisirs et d'équipements  
1AUS : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat dont une partie adaptée aux personnes âgées avec possibilités d'activités économiques  
1AUW : Zone à urbaniser à vocation d'activités  
1AUWC : Zone à urbaniser à vocation d'activités  
1AUWC : Zone à urbaniser à vocation d'activités de commerces et de services  
2AUA : Zone à urbaniser après procédure d'évolution du PLU

A : Zone Agricole

N : Zone naturelle

NH : Zone naturelle à dominante humide

NL : Zone naturelle à vocation de loisirs

